CHARTE CONCERNANT L'UTILISATION, L'ENTRETIEN ET LA REMISE EN ETAT DE LA GALERIE

ANNEXE AU REGLEMENT DU GENIE DE LA BASTILLE

Document contractuel à signer par l'exposant et le responsable en charge de la remise des clefs

L'exposant s'engage à respecter l'état de la galerie tout au long de son utilisation (murs, sols et plafonds) et prendre soin des équipements de la galerie.

1. **Le ménage et la maintenance** de la galerie sont pris en charge par l'exposant qui devra rendre les lieux dans leur état initial (murs, sol, toilettes, cuisine, réfrigérateur) et restituer tout le matériel mis à disposition. (Ne pas oublier de vider les poubelles. Local rue de Charonne, B1735)

2. **Pour accrocher**, des petits trous (2mm maximum) peuvent être faits dans les murs, ils devront donc être rebouchés.

Si l'accrochage nécessite l'utilisation de plus gros clous, l'accord du responsable présent lors de la remise des clefs sera obligatoire.

Des cimaises, clous et autres moyens d'installation ainsi que des outils sont à disposition des exposants. Un rail est installé en haut des murs pour l'accrochage avec cimaises, sauf au niveau du petit mur à droite des toilettes, où il sera donc nécessaire de planter des clous.

Si un dispositif d'accrochage particulier est envisagé par un exposant, il devra le soumettre à l'approbation du responsable présent à l'état des lieux qui validera ou pas le dispositif.

Le responsable de la galerie indiquera à l'exposant où se trouve l'ensemble du matériel d'accrochage, les outils et tous les autres équipements.

Le réglage des spots et leur orientation seront du ressort de l'exposant. **Leur bon état de fonctionnement sera vérifié avant et au terme de l'exposition**. Tout spot défectueux sera facturé.

3. **Après décrochage**, pour les petits trous de moins d'1mm, déposer juste un peu de peinture V33 mate (pot dans l'armoire à outils) avec une petite brosse.

Si des trous plus gros sont visibles, enfoncer un petit pic à olive (dans la cuisine), le briser dans le trou et déposer un peu de peinture comme précédemment.

Laver à l'éponge les tracés d'accrochage, ou les gommer. Si des traces subsistent, passer un peu de peinture.

NE JAMAIS UTILISER D'ENDUIT DE REBOUCHAGE. Aucun matériau (colle…) ne peut être appliqué directement sur les murs, portes, plafonds.

A la remise des clefs, le lundi à 10 h, il sera procédé à un état des lieux « d'entrée » en présence de(s) l'exposant(s) et d'un responsable de l'association, au terme duquel la présente charte sera signée. Un nouvel état des lieux « de sortie », et le rendu des clefs se feront le lendemain du dernier jour d'exposition, donc le lundi à 9 h 30. Il est impératif qu'il soit procédé à la remise en état de la galerie, comme indiqué ci-dessus, le dimanche soir, dès le décrochage. En cas du non-respect de la charte, l'association pourra retenir tout ou partie de la caution versée par l'exposant, selon les dégradations constatées.

Paris le

L'exposant (nom, signature)

Le responsable de l'Association Le Génie de la Bastille
(nom, signature)